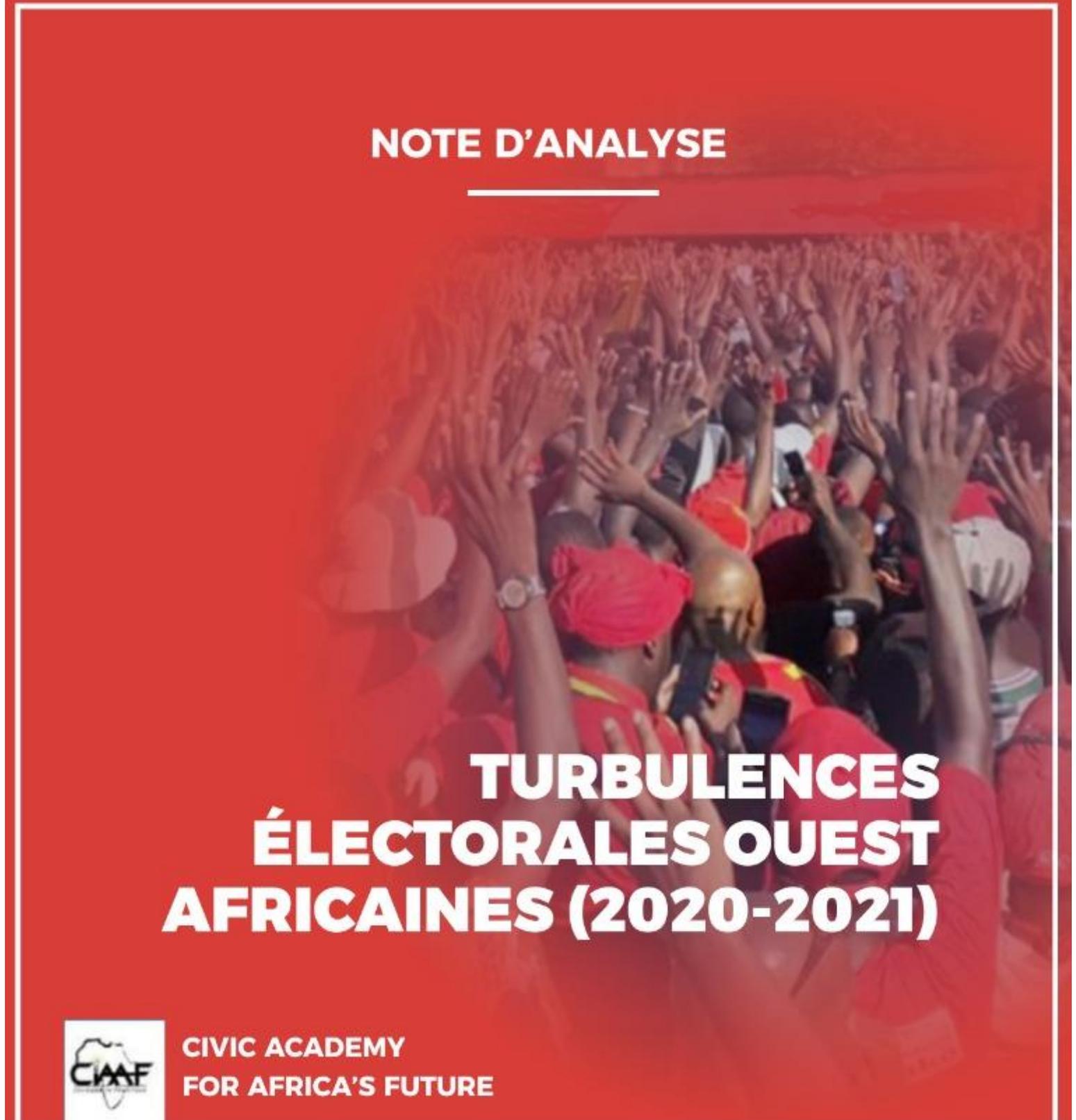


NOTE D'ANALYSE



**TURBULENCES
ÉLECTORALES OUEST
AFRICAINES (2020-2021)**



**CIVIC ACADEMY
FOR AFRICA'S FUTURE**

Thierry Sèdjro **BIDOUZO**
Afouda Vincent **AGUÉ**
Expédit B. **OLOGOU**
Emmanuel Odilon **KOUKOUBOU**

OCTOBRE 2020

TURBULENCES ELECTORALES OUEST-AFRICAINES (2020-2021)

CiAAF éditions

LE CIVIC ACADEMY FOR AFRICA'S FUTURE

Le Civic Academy for Africa's Future (CiAAF) est un *think and do tank pluridisciplinaire et indépendant*. Il est un centre de recherches sur les dynamiques politiques, socio-économiques qui conditionnent le devenir et l'avenir du Bénin et de l'Afrique. Il produit et vulgarise des travaux de recherche universitaire et d'expertise débouchant sur des propositions et recommandations innovantes à l'endroit des acteurs politiques, socio-économiques, de l'opinion publique, tant sur le plan national, régional qu'international. Le CiAAF a pour vocation : *penser et agir pour l'Afrique qui vient*.

L'œuvre du CiAAF s'appuie sur cinq (5) équipes de recherche :

- 1- L'Equipe de Recherche sur la Gouvernance (ERGo) ;
- 2- L'Equipe de Recherche sur l'International (ERI) ;
- 3- Le Groupe d'Etudes et de Recherche sur les Médias (GERMe) ;
- 4- Le Groupe de Recherche sur l'Agriculture, l'Environnement et le Climat (GRAEC) ;
- 5- La CiAAF Law Clinic (CLC) qui est la Clinique Juridique du CiAAF.

Président : Expédit Ologou

Vice-Président : Ghislain Agbozo

Secrétaire Général : Wenceslas Mahoussi

Trésorière Générale : Caludia Yéwadan Togbé

Directeur scientifique : Thierry Bidouzo

Directrice éditoriale : Dorice Djèton

Le CiAAF est une association à caractère scientifique de droit béninois enregistrée sous le numéro 2019/021/MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-ASSOC/SA du 1^{er} février 2019.

Siège : Immeuble Fondation Suzanne Médé, 2^{ème} étage, quartier Tokpa-Zoungo, en face du Campus d'Abomey-Calavi, Abomey-Calavi, Bénin. Tél. : +229 97 13 47 09 - +229 97 47 91 00 - +229 96 28 58 92.

E-mail : info@ciaaf.org . Site web : www.ciaaf.org

La présente note est une publication du CiAAF

Les auteurs

Thierry Sèdjro Bidouzo, Docteur en Droit public, Enseignant-chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Chercheur au CiAAF.

Afouda Vincent Agué, Journaliste, Juriste, Assistant de recherche au CiAAF.

Expédit B. Ologou, Docteur en Science politique, Politologue, Journaliste, Chercheur au CiAAF.

Emmanuel Odilon Koukoubou, Doctorant en Science politique à l'Université de Parakou (Bénin), Assistant de recherche au CiAAF.

Relecture

Jean-Luc Aballo, Economiste, Assistant de recherche associé au CiAAF.

Wenceslas Mahoussi, Docteur en science de l'information et de la communication, Chercheur au CiAAF.

Pajovic Atchadjou, Auditeur en Master recherche Droits de l'homme et démocratie à la Chaire Unesco de l'Université d'Abomey-Calavi, Stagiaire au CiAAF.

Ghislain Job, Auditeur en Master recherche Droits de l'homme et démocratie à la Chaire Unesco de l'Université d'Abomey-Calavi, Stagiaire au CiAAF.

Conception graphique

Chouahib Lawani, Graphiste designer à ICONE Digital.

Pour citer ce document : Thierry S. Bidouzo, Vincent A. Agué, Expédit B. Ologou, Emmanuel Odilon Koukoubou, *Turbulences électorales ouest-africaines (2020-2021)*, Cotonou, CiAAF, octobre 2020, 32 p.

Résumé

Coincidence de destins en Afrique de l'Ouest francophone en 2020-2021 : un climat politique tendu aux répercussions redoutables. Il y a danger sur la route des élections. Pourtant les chauffards aux commandes tiennent à maintenir le cap envers et contre les espérances des peuples.

Le voyage électoral qui prend départ en Guinée le 18 octobre 2020 est manifestement périlleux, risqué, porteur de germes de violences dont les terreaux d'épandage sont déjà bien en place : les fragilités sécuritaires de la sous-région, les mécontentements des opposants et de leurs partisans et les divers problèmes socio-économiques.

Trois décennies d'expériences démocratiques avec leurs acquis et insuccès risquent de voler en éclats pour de vrai si les dirigeants et les acteurs politiques en général ne font pas montre de sagesse et que la communauté internationale manque quant à elle d'audace pour éviter la solution extinction des feux, synonyme de perte de temps et de ressources.

SIGLES ET ACRONYMES

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CADHP : Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CC : Conseil Constitutionnel

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

SOMMAIRE

Introduction

I. Les enjeux politiques

A. L'enjeu de démocratie

B. L'enjeu de stabilité

II. Les implications sécuritaires

A. De nouvelles niches d'insécurité ?

B. L'intensification de l'insécurité

Conclusion

Introduction : Trilogie Élections-Paix-Conflits en Afrique de l'ouest

Le temps électoral est un temps gigantesque pour l'édification et la consolidation de la démocratie. Les élections sont au cœur de la démocratie, traduisant l'expression variable du pouvoir souverain. Elles en constituent l'unité de mesure car, la principale caractéristique d'un régime démocratique est l'accès au pouvoir par les urnes¹. La démocratie repose ainsi sur le fondement d'élections libres et transparentes, l'élection démocratique étant un principe de justification et une technique de décision². Dès lors, depuis le renouveau démocratique en 1990, « tout Etat qui se respecte est désormais tenu de se présenter sous l'aspect avenant, de se parer des couleurs chatoyantes de l'Etat de droit, qui apparaît comme un label nécessaire³ sur le plan international ». On peut comprendre le sens de l'appel lancé par une équipe de chercheurs, il y a plus de quatre décennies : « Aux urnes l'Afrique ! »⁴.

Et pourtant ! En Afrique, « on va aux urnes comme on va à la tombe »⁵. En effet, la simple évocation des élections suscite crainte et peur, que cela ne crée des situations, affaires, différends, ne débouche sur des tensions, et ne s'achève en conflits violents et meurtriers. Bien souvent, au lieu de constituer une voie privilégiée de sortie de crise et d'expression du pluralisme, elles sont à l'origine des ruptures de consensus qui affectent la stabilité politique en Afrique et ailleurs. Mode de dévolution du pouvoir reposant sur un choix opéré par l'intermédiaire d'un vote ou d'un suffrage, les élections sont au cœur de la démocratie, à tel point que les contentieux électoraux mal gérés sont souvent source de crises attentatoires aussi bien à la vie de la démocratie qu'à la survie de l'Etat de droit. « Si vous voulez la guerre dans un pays africain, demandez à ce dernier d'organiser des élections »⁶. Les élections en Afrique sont « le cimetière des droits de l'homme, le cimetière où le droit le plus fondamental, le droit à la vie s'abîme »⁸. Là où il y a l'urne, l'isoloir, l'encre indélébile, le registre, « la paille où la mort est allongée n'est jamais loin »⁹.

¹ Voir, Nadia Akacha, « Crise électorale et changement anticonstitutionnel de gouvernement », in Rafâa Ben Achour (dir.), *Les changements anticonstitutionnels de gouvernement. Approches de droit constitutionnel et de droit international*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2014, pp. 93-97, spéc., p. 93.

² Pierre Rosanvallon, *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil, 2008, p. 10.

³ Lire, Matthieu Fau-Nougaret, *La conditionnalité démocratique, étude des organisations internationales*, Thèse de droit public, Bordeaux IV, 2004.

⁴ Cf. Jacques Chevallier, « La mondialisation de l'Etat de droit », in *Mélanges Philippe Ardant, Droit et politique à la croisée des chemins*, Paris, L.G.D.J., E.J.A., 1999, p. 325.

⁵ Centre d'études d'Afrique noire de Bordeaux, *Aux urnes l'Afrique ! Elections et pouvoirs en Afrique noire*, Paris, Pedone, 1978, cité par Jean du Bois de Gaudusson, « Les élections à l'épreuve de l'Afrique », in *Cahiers du Conseil constitutionnel*, n° 13, Dossier : La sincérité du scrutin, janvier 2003.

⁶ Voir, Expédit Ologou, *Les violences électorales dans les nouveaux systèmes politiques africains. Sociologie historique comparée des cas du Bénin et de la Côte d'Ivoire*, Thèse de Science politique, Université d'Abomey-Calavi, mars 2019.

⁷ Expédit Ologou, « Dialogue politique, gouvernance électorale et prévention des conflits en Afrique », communication au Podium-Discussion (Webinaire), organisé par la Chaire Unesco des droits de la personne humaine et de la démocratie de l'Université d'Abomey-Calavi, sur le thème : Dialogue politique et gouvernance électorale, 25 juillet 2020.

⁸ Expédit Ologou, « Dialogue politique, gouvernance électorale et prévention des conflits en Afrique », *Op. cit.*

⁹ Achille Mbembe, cité par Expédit Ologou, « Dialogue politique, gouvernance électorale et prévention des conflits en Afrique », *Op. cit.*

En effet, l'élection est « une opération longue et complexe [qui] mobilise de très nombreux acteurs qui n'ont pas toujours, l'importance de l'enjeu pouvant l'expliquer, un comportement irréprochable »¹⁰, le droit des élections est, et c'est son aspect le plus vivant, un droit du contentieux électoral.

Entre la convocation du corps électoral, le dépôt des candidatures, l'établissement et l'affichage des listes électorales, l'établissement et la distribution des cartes d'électeurs, l'organisation de la campagne électorale, le déroulement du vote, le dépouillement des bulletins de vote, la centralisation des résultats, la proclamation provisoire des résultats, la gestion du contentieux électoral et la proclamation définitive des résultats, le processus électoral peut être long et complexe, et peut faire l'objet de contestation à tous les stades. « Lorsque ce n'est pas une chape de plomb qui s'abat sur l'opposition politique, ce sont des élections sans choix ou des simulacres d'élections qui sont souvent organisées, avec des résultats connus d'avance, et des scores plébiscitaires pour ceux qui gouvernent »¹¹. Or, La démocratie est « un régime dans lequel tous les citoyens possèdent à l'égard du pouvoir un droit de participation (vote) et un droit de contestation (liberté d'opposition) »¹² ; c'est « le régime politique où ni un individu, ni un groupe ne s'approprie le pouvoir, ses titulaires [étant] désignés par le peuple, par voie d'élections périodiques et [étant] contrôlés par lui. Conséquence : l'opposition d'aujourd'hui a vocation à gouverner demain »¹³. Si la démocratie sort de cette configuration, elle laisse place à un banditisme électoral. C'est peut-être pourquoi en Afrique, la plupart des élections font l'objet de contestations, entraînant des refus de reconnaissance de défaite, voire les dénonciations de vol d'élection ou de holdup électoral.

Sous ces rapports, la carte électorale qui se dessine en Afrique de l'Ouest pour le dernier trimestre de l'année 2020 et pour l'année 2021 présente plusieurs points d'ombre. Il est vrai que dans cet espace communautaire, certains Etats comme le Ghana, le Nigéria, le Sénégal, et dans une certaine mesure le Bénin, en sont arrivés à une sorte de routinisation et de banalisation des alternances au sommet de l'Etat, faisant des compétitions électorales, des moments de fête et de fête démocratiques. Cependant, bien souvent, les élections en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier sont sources de tensions et de violences¹⁴. Il s'agit notamment des élections majeures qui électrisent la vie politique, captent l'énergie sociale du pays, et déclenchent les passions.

¹⁰ Jean-Claude Colliard, « Préface », in Laurent Touvet, Yves-marie Doublet, *Droit des élections*, Paris, Economica, 2007, p. VII.

¹¹ Nadia Akacha, « Crise électorale et changement anticonstitutionnel de gouvernement », *Op. cit.*

¹² Serge Guinchard et Gabriel Montaignier (dir.), *Termes Juridiques*, Dalloz, Paris, 1995, p. 194.

¹³ Philippe Ardant et Bertrand Mathieu, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, 20^{ème} édition, Paris, LGDJ, 2008, p. 145.

¹⁴ Par exemple, sur ces dix dernières années : en Côte d'Ivoire : les violences post-électorales de 2010-2011. Au Bénin : les violences des 1^{er} et 2 mai 2019 dans le cadre des législatives du 28 avril 2019 ; en 2011, la victoire au premier tour de la présidentielle du président sortant Boni Yayi, a suscité des tensions susceptibles de rompre la stabilité politique. En Guinée : les législatives de 2013 ont donné lieu à des violences ; ce pays a une longue histoire de violences liées aux élections.

Le tableau électoral en Afrique de l'Ouest pour le dernier trimestre de l'année 2020 et pour l'année 2021, est bien peint. Pour le dernier trimestre de l'année 2020, il y aura des élections au Burkina Faso (présidentielle et législatives), en Côte d'Ivoire (présidentielle), au Ghana (présidentielle et législatives), au Libéria (législatives), au Niger (présidentielle et législatives)¹⁵. Pour l'année 2021, il y aura des élections au Bénin (présidentielle), au Cap-Vert (législatives), en Côte d'Ivoire (législatives), en Gambie (présidentielle).

Cette carte électorale de l'espace communautaire ouest-africain révèle une certaine fièvre électorale. Mais, l'élection est une arme à double tranchant. Elle peut consolider la démocratie comme elle peut conduire aux pires tragédies, entraînant une rupture de la paix. Le jeu électoral comporte ainsi d'énormes enjeux politiques (I) avec de nombreuses implications sécuritaires (II).

I- Les enjeux politiques

Les élections sont des rendez-vous politiques par excellence. Celles à venir en Afrique de l'Ouest en fin 2020 et début 2021 le démontrent à plus d'un titre avec des enjeux de haute portée politique : la démocratie et la stabilité. D'abord, la démocratie, pour voir que l'état des lieux est critique alors que la tendance devrait être à la consolidation si on considère que la transition « a assez duré » (A). Ensuite la stabilité des Etats et de la sous-région, pour se rendre compte que les risques d'une implosion sont élevés au regard de certaines données factuelles (B).

A- L'enjeu de démocratie

En 2020 et 2021, c'est une Afrique de l'Ouest élève de niveau moyen en démocratie¹⁶ qui va à des élections (présidentielles et législatives) dans un contexte de recul démocratique çà et là. Les situations particulières de certains pays sont si importantes par leur gravité qu'elles passeraient pour une caractéristique commune à toute la sous-région à quelques nuances près. En cela, les cas de la Côte d'Ivoire et de la Guinée sont emblématiques. Les candidatures de leurs présidents respectifs à un troisième mandat rendu possible par des changements constitutionnels en 2016 et en 2020 attisent les tensions dans les deux pays. Avec à la

¹⁵ Devant être amorcé à la fin du mois de décembre 2020, le processus électoral va s'étendre en février 2021.

¹⁶ Aucun pays ouest-africain n'apparaît dans la catégorie « Pleine démocratie » dans le classement 2019 de l'Economist Intelligence Unit (EIU) sur la démocratie dans le monde. « Il démontre qu'en 2019, la démocratie a globalement reculé dans le monde, sur le continent africain et plus particulièrement en Afrique subsaharienne. En effet, le score moyen de la région est tombé à 4,26 l'année dernière, contre 4,36 en 2018, son pire score depuis 2010. Comme en 2018, seule l'île Maurice se classe dans la catégorie « Pleine démocratie », devant la France et les Etats-Unis » (Moutiou Adjibi Nourou, Classement 2019 des pays africains les plus démocratiques selon l'EIU, *Agence Ecofin*, URL : <https://www.agenceecofin.com/gouvernance-economique/2301-73079-classement-2019-des-pays-africains-les-plus-democratiques-selon-leiu>, Consulté le 13 septembre 2020.

clé, des morts parmi les manifestants civils. Ce sont de véritables coups d'Etat par des jeux d'écriture, des « coups d'Etat beaucoup plus sophistiqués, propres et cosmétiques »¹⁷.

En réalité la démocratie électorale ainsi mise à l'épreuve est l'arbre qui cache la forêt des nombreux défis de gouvernance démocratique qui se posent aux Etats africains en transition démocratique. Ces défis se trouvent mis en sourdine, le retour en force des problématiques de surface comme l'exclusion des adversaires politiques, la tentation au règne à vie, donnant plus d'échos. Pendant que le Ghana, le Cap Vert maintiennent une tendance démocratique de démocratie stabilisée, la plupart des autres Etats de la CEDEAO, ceux francophones notamment, font figures de derniers de la classe. Même les îlots démocratiques tels le Bénin et dans une moindre mesure le Sénégal dégringolent. Les élections législatives excluant toute l'opposition en 2019 dans le premier pourtant exception positive admirée en Afrique depuis 1990 et l'élection présidentielle peu disputée de l'année dernière dans le second¹⁸, sont des cas prouvant à suffisance que l'état des lieux est préoccupant d'autant que les élections, quand elles sont non démocratiques, ouvrent la porte aux violences. Des violences, expression ultime de la soif de démocratie, aux conséquences imprévisibles. Les défis démocratiques qui se posent ne sont pourtant pas que purement électoraux.

En effet, trois décennies après la vague de démocratisation lancée par la Conférence nationale béninoise de février 1990, il est légitime d'envisager en plus de la consolidation des institutions en place, la sacralisation des citoyens pour les mettre au cœur de la démocratie. Ceci suppose la réalisation des besoins et services sociaux aux citoyens. En clair, passer à la démocratie substantielle en plus de la démocratie formelle jusque-là vécue par les Africains.

Trente ans après le basculement démocratique, la démocratie doit pouvoir nourrir les peuples et non les élites dirigeantes corrompues. La survie des démocraties en construction en dépend¹⁹. Et pour cause : la non satisfaction des besoins des citoyens constitue le terreau des frustrations sociales dont l'expression au grand jour conduit inéluctablement au renversement des institutions par la rue ou par les armes. L'exemple malien est assez éloquent à ce propos. Le coup d'Etat contre le président Ibrahim Boubacar Keïta intervenu le 18 août 2020 à la suite d'une série de manifestations populaires contre son régime a été salué par la rue

¹⁷ Africajom Center, *Les nouvelles pathologies de la démocratie en Afrique de l'Ouest. Crise de l'Etat de droit, de la démocratie représentative et de la gouvernance*, Dakar, Edition AFRIKAJOM Center, Juin 2020, p. 1. Voir aussi Pierre Jacquemot, *De l'élection à la démocratie en Afrique (1960-2020)*, Paris : Éditions Fondation Jean-Jaurès, 2020.

¹⁸ Etienne Smith, *Présidentielle au Sénégal, les faux semblants d'une « démocratie modèle »*, *The Conversation*, URL : <https://theconversation.com/présidentielle-au-senegal-les-faux-semblants-dune-democratie-modele-112776>, consulté le 26 septembre 2020.

¹⁹ Voir IDEA, *Trois décennies de transition démocratique en Afrique : quels dividendes pour les citoyens ? Rapport du Dialogue régional de Cotonou*, 10-12 novembre 2017, Stockholm, IDEA, 2018, URL : <https://www.idea.int/sites/default/files/publications/trois-decennies-de-transition-democratique-en-afrique.pdf>, Consulté le 16 septembre 2020.

à Bamako²⁰. Paradoxal ! Mais cela a bien une raison qui réside dans la perte de légitimité des systèmes politiques construits dans la foulée de la démocratisation et qui sont généralement coupés des aspirations profondes des populations. Par conséquent, les représentants politiques classiques tels les institutions et les partis politiques subissent la foudre de nouveaux acteurs qui émergent et qui, par leurs discours exigeants, donnent écho aux voix longtemps réduites au silence. La leçon à en tirer, c'est la nécessité de repenser le modèle de démocratie afin d'accorder la place qui est la sienne à la nouvelle génération d'activistes. Mais dans l'urgence, il faut plus.

Au nombre des préalables, l'état des lieux impose un examen de conscience de la part des acteurs aux commandes des Etats pour respecter et renforcer les règles garantissant l'alternance politique.

B- L'enjeu de stabilité

Les élections, notamment celles présidentielles, sont le baromètre de la stabilité des Etats africains. Celles qui ont lieu en Afrique de l'Ouest en cette fin 2020 et en 2021 en sont l'illustration éloquente. Elles génèrent des situations critiques dont le potentiel polémogène est très élevé. Evidemment, tous les Etats ne sont pas à mettre dans la même pièce.

D'abord, il y a ceux-là, comme le Ghana et le Cap-Vert, qui donnent des signes d'assurance et des gages de sécurité. Il s'agit de deux « bons élèves » qui opèrent généralement sans heurts et sans difficultés majeures, les alternances au sommet de l'Etat.

Ensuite, il y a ces Etats qui dégagent incertitudes et indéterminations, comme le Libéria et la Gambie. Ces deux Etats connaissent une sorte de stabilité relative. Une paix fragile ou une paix négative. Mais les relations qu'ils ont entretenues par le passé avec les élections, faites de violences, obligent à être prudents. On ne peut être sûr de rien. Toutefois, le Libéria rassure mieux que la Gambie. Elle a déjà connu l'expérience de l'alternance pacifique, il y a cinq ans, entre Ellen Johnson Sirleaf et George Weah. La relative paix post-conflit qu'entretient le pays, depuis une quinzaine d'années, a quelques chances de se perpétuer à l'occasion de la prochaine présidentielle. La Gambie, quant à elle, fait face à sa première épreuve électorale post Yahia Jammeh. Si le dictateur a pu être renvoyé lors de la dernière élection présidentielle, la stabilité démocratique de la nouvelle Gambie a encore des preuves à faire. Et l'épreuve de 2021 marque l'heure de la preuve.

Enfin, les Etats qui inquiètent : la Côte d'Ivoire et la Guinée. En effet, les affrontements intercommunautaires demeurent le lieu critique des situations électorales en Guinée et en Côte d'Ivoire.

²⁰ BBC Afrique, Coup d'Etat d'Assimi Goïta : des milliers de Maliens célèbrent le putsch, *BBC Afrique*, URL : <https://www.bbc.com/afrique/region-53875550>, consulté le 13 septembre 2020.

Les dizaines de morts en Guinée et la quinzaine de morts en Côte d'Ivoire dans la bataille autour du troisième mandat d'Alpha Condé et d'Alassane Ouattara ne sont que les premiers indices d'éventuelles statistiques macabres pendant et après le scrutin de la fin 2020 dans ces deux pays.

Dans cette marche vers des horizons macabres, la responsabilité des institutions en charge de ces processus électoraux est décisive. La crise de la légitimité démocratique de ces institutions est un facteur de cristallisation des divergences et de radicalisation des positions sociopolitiques. En Côte d'Ivoire, la Commission électorale nationale indépendante et le Conseil constitutionnel sont considérés par une partie non négligeable de l'opinion publique comme étant à la solde du pouvoir exécutif. Une telle perception est le siège de prédispositions à la contestation de l'office de ces institutions dans la gouvernance du processus électoral. Le contentieux des candidatures à la présidentielle ivoirienne d'octobre 2020, conduit par le Conseil constitutionnel, a abouti à l'exclusion de quarante candidats dont Laurent Gbagbo et Guillaume Soro, deux acteurs politiques majeurs jouissant d'un statut critique dans l'histoire actuelle de la Côte d'Ivoire. La décision de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) enjoignant l'Etat ivoirien de « prendre toutes les mesures nécessaires en vue de lever immédiatement tous les obstacles empêchant le Requérant Guillaume Kigbafori Soro de jouir de ses droits d'élire et d'être élu notamment lors de l'élection présidentielle d'octobre 2020²¹» apparaît comme un désaveu à la gouvernance politique et électorale du pays ; donc un coup dur porté à la crédibilité des institutions nationales impliquées dans la gestion du processus électoral. Cette décision de la CADHP est une arme juridique non négligeable dont pourrait se prévaloir Monsieur Soro pour contester l'issue de l'élection présidentielle d'octobre 2020. Le Conseil constitutionnel ivoirien lui-même fait l'objet de récits les uns aussi surréalistes que les autres²². Toujours est-il que sur quarante-quatre (44) candidatures, seules quatre (4) ont été validées par la Haute juridiction dont les délibérations auraient été laborieuses notamment au sujet de la candidature d'Alassane Ouattara.

Par ailleurs, si la puissance de feu de ces acteurs peut avoir substantiellement diminué, il n'en est pas forcément de même de leur influence dans l'opinion publique ivoirienne.

Le tissu sociopolitique déjà très fragile dans les deux pays est voué à des risques de déchirures profondes. L'insuccès des politiques de réconciliation post-2011 en Côte d'Ivoire et le climat politique structurellement tendu en Guinée en sont les ressorts. L'exacerbation des discours des acteurs politiques

²¹ CADHP, Ordonnance-Mesures provisoires 2 du 15 septembre 2020.

²² Chris Yapi, « Chris Yapi : voici ses nouvelles révélations sur le « coup d'État » à la CEI et le Conseil constitutionnel, ce que prépare Ouattara », URL : <https://www.yeclo.com/chris-yapi-ses-revelations-sur-le-conseil-constitutionnel/>, consulté le 20 septembre 2020.

pourrait précipiter vers une repolarisation voire une diffraction des sociétés guinéenne et ivoirienne, avec de lourdes implications pour la sous-région.

En effet, la Guinée fait frontières avec six (6) pays : le Sénégal, la Guinée Bissau, le Libéria, la Sierra Léone, le Mali et la Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire, elle, est limitrophe de la Guinée, du Libéria, du Mali, du Burkina-Faso et du Ghana. Ainsi, une crise électorale dans ces deux (2) pays pourrait avoir des effets directs sur au moins sept (7) autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Au total, plus de la moitié des Etats membres de la CEDEAO – dix (10) sur les quinze – serait donc directement touchés par d'éventuelles crises électorales en Guinée, en Côte d'Ivoire²³.

En effet, le surgissement de violences in et/ou post-électorales pourrait engendrer des migrations internes et transnationales forcées vers les pays voisins des pays en étude. Ces élections critiques peuvent être aussi l'occasion d'un entrepreneuriat transnational de la violence avec son corollaire de trafic d'armes légères voire d'organes humains. Il y a des risques que la CEDEAO se transforme en une région de circulation transnationale de frustrés politiques et électoraux qui pourraient devenir très vite réceptifs à la religion de l'extrémisme violent. Les frontières des Etats sont déjà le lieu de toutes formes de criminalités. Ces frontières n'ont ni l'ambition ni les moyens d'empêcher que de nouvelles formes d'actes violents viennent s'ajouter au répertoire classique de la brutalité auquel elles sont habituées.

L'implication relativement maîtrisée des forces de sécurité et de défense peut être un facteur aggravant des situations post-électorales dans les Etats en étude. L'impartialité de l'institution militaire²⁴, donc sa légitimité, est de plus en plus mise en doute dans ces pays. Les méthodes et moyens disproportionnés qui causent des dizaines de morts en Guinée et un peu moins en Côte d'Ivoire depuis l'ouverture des processus critiques de troisième mandat mettent en exergue la face violente et partisane de l'institution militaire. Les mobilisations des partisans de l'opposition et des citoyens en général en réaction aux indécidables mortelles de l'institution militaire pourraient être le lieu d'une escalade de la violence.

II- Les implications sécuritaires

Les enjeux politiques des prochaines élections sont porteurs d'innombrables implications. Parmi elles, il convient de relever celles qui ont trait à la sécurité – ou à l'insécurité – de la sous-région. En fait, les prochaines élections révèlent de possibles nouvelles niches d'insécurité d'une part et une intensification de l'insécurité d'autre part.

²³ Si l'on fait abstraction du Ghana, dont le cas n'est pas aussi critique que les deux autres, au moins huit (8) Etats sur les quinze (15) de la CEDEAO seront directement touchés par l'aggravation des crises électorales en Guinée et en Côte d'Ivoire.

²⁴ Il faut entendre de l'institution militaire, les forces de sécurité et de défense.

A- De nouvelles niches d'insécurité ?

La région ouest-africaine est déjà un îlot d'insécurité. Sa partie septentrionale et désertique a acquis depuis près d'une décennie le statut d'une zone des plus préoccupantes du terrorisme mondial. Par le sud, le groupe Boko Haram sème déjà le désordre dans le bassin du Lac Tchad. Et des pays côtiers comme la Côte d'Ivoire et le Bénin reçoivent déjà des incursions djihadistes sur leurs territoires²⁵. En plus, il est désormais reconnu que la région est depuis plusieurs années, un point de transit du trafic de drogue sud-américain en direction de l'Europe²⁶. Plusieurs autres activités criminelles transfrontalières s'y déroulent : braconnages, trafics d'armes, de migrants, de bébés, de bétails... Dans cette concentration d'insécurité, quelques Etats qui affichaient jusque-là une relative sérénité, présentent aujourd'hui des risques de basculement qui pourraient davantage insécuriser la région. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Bénin.

Les deux premiers ont en commun d'avoir un président au moins septuagénaire, qui a révisé la Constitution de son Etat pour forcer un troisième mandat. Une situation qui dans les deux pays, a provoqué des contestations et manifestations importantes.

La Côte d'Ivoire se relève depuis dix ans, d'une décennie de guerre et semble tout faire pour y replonger. La fin de mandat d'Alassane Ouattara a coïncidé avec la fin du séjour carcéral de son éternel rival Laurent Gbagbo. Ce dernier a donc pu se faire déposer un dossier de candidature pour la présidentielle d'octobre 2020. Mais une condamnation par contumace, à Abidjan, à vingt ans de prison dans l'affaire dite du braquage de la Banque centrale des Etat de l'Afrique de l'Ouest, a provoqué son retrait de la liste électorale et a, entre autres, conduit le Conseil constitutionnel à rejeter sa candidature²⁷. Guillaume Soro a également été retiré de la liste électorale après sa condamnation dans une affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Contraint à l'exil en France, sa candidature est également rejetée²⁸. Henry Konan Bédié et Alassane Ouattara ont vu leurs candidatures acceptées par le Conseil constitutionnel²⁹. En fait, en deux décennies, le paysage politique ivoirien n'a pas changé. Ses acteurs clés sont les mêmes : Ouattara, Gbagbo, Bédié, Soro. Et c'est en fait le véritable facteur de crainte pour la Côte d'Ivoire. Les figures de la guerre d'hier

²⁵ Emmanuel Odilon Koukoubou et Expédit B. Ologou, « Le terrorisme sahélien en temps covidien », in *Les Fragilités du monde*, Dossier du CiAAF N°2,

²⁶ Sonia Le Gouriellec, « Les organisations combattantes irrégulières du Maghreb », Institut de Stratégie Comparée, « Stratégique » 2013/2 N° 103, p. 176 ; Abdelkader Abderrahmane, « Terrorisme et trafic de drogues au Sahel. Que restera-t-il de la souveraineté des Etat de la région si la communauté internationale n'agit pas ? », 19/07/2012, URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2012/07/19/terrorisme-et-traffic-de-drogues-au-sahel_1735046_3232.html, consulté le 23 mars 2018 ; Le vent se lève, « Au mali, le trafic de drogue prospère sur la faillite de l'Etat », 13/01/2020, URL : <https://lvsl.fr/au-mali-le-traffic-de-droque-prospere-sur-la-faillite-de-letat/>, consulté le 15 janvier 2020.

²⁷ Voir la Décision N°CI-2020-EP-009/14-09/CC/SG du 14 septembre 2020 portant publication de la liste définitive des candidats à l'élection du Président de la République du 31 octobre 2020.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

continuent de s'affronter. Aujourd'hui, les rôles ont simplement changé : la victime supposée d'hier est devenue le bourreau d'aujourd'hui, le point de jonction d'hier est devenu aujourd'hui la cible à abattre. L'(in)stabilité de la Côte d'Ivoire ne tient désormais qu'à leur sagesse. Entre menaces réciproques, exclusions, contestations, les armes peuvent reprendre du service à tout moment. Ce sera une opportunité incroyable pour les extrémistes violents et autres acteurs de l'insécurité de la sous-région pour y étendre leurs tentacules. D'ailleurs, la Côte d'Ivoire a déjà été victime de deux attentats terroristes, l'un à Grand Bassam en 2016³⁰ et l'autre plus récemment à Kafolo en 2020³¹. C'est la preuve qu'elle couve déjà des failles importantes que les terroristes exploitent. Virer dans une nouvelle crise politique s'apparenterait donc à l'ouverture définitive et totale d'une porte dont l'entrebâillement laissait déjà s'infiltrer quelques gouttes de poussière.

La Guinée, quant à elle, n'a jusque-là connu aucune attaque terroriste. Mais sa proximité avec le Mali n'est pas à son avantage. Même si elle n'est frontalière qu'avec la partie méridionale du Mali, moins touchée par la crise terroriste. Ici aussi, le paysage politique est le même, marqué par l'opposition entre Cellou Dallen Diallo et Alpha Condé. Si ici, il n'y a pas un antécédent de conflit armé, l'histoire de la Guinée nous renseigne sur une tradition de manifestations violentes et d'incursion de l'armée dans la sphère politique. A l'instar de la Côte d'Ivoire, la Guinée risque donc aussi une rechute qui dégraderait davantage l'état de la sécurité dans le pays et ouvrirait également la porte à des incursions d'entrepreneur de violence.

Le Bénin aussi affichait jusque-là une certaine sérénité sur le plan sécuritaire. Mais les développements politiques dans le pays, depuis deux ans, ont suffisamment tendu l'atmosphère politique et rendu l'horizon 2021 assez flou. Car, ces dernières années, le Bénin a engagé une entreprise assumée de démantèlement de sa démocratie, sous le prétexte de la renforcer par des réformes diverses, notamment du Code électoral et du système partisan. Elections exclusives, violences électorales, tueries en temps électoral, parlement monocouleur, instauration d'un système de parrainage qui gage une sélection restrictive des candidats à la prochaine présidentielle par la mouvance présidentielle..., le Bénin a (presque) tout remis en cause et (presque) tout est redevenu possible. Y compris des tentatives de coups d'Etat dont au moins deux auraient été détournées par le pouvoir en quatre ans³². Y compris des violences préélectorales, électorales et postélectorales meurtrières. C'est dans ce même contexte que le Bénin a connu au moins une attaque terroriste³³ ; signe de la vulnérabilité du pays dont les forêts septentrionales – le parc W et le parc Pendjari

³⁰ TV5 Monde avec AFP, « Côte d'Ivoire : Attentat à Grand Bassam », 13/03/2017, URL : <https://information.tv5monde.com/cote-d-ivoire-attentat-grand-bassam>, consulté le 16 septembre 2020.

³¹ Communiqué du Chef d'Etat-major Général des Armées de Côte d'Ivoire publié le 11 juin 2020.

³² Jeune Afrique, « Bénin : une nouvelle tentative de coup d'Etat déjouée », 29/06/2020, URL : <https://www.jeuneafrique.com/1008281/politique/benin-une-nouvelle-tentative-de-coup-detat-dejouee/>, consulté le 17 septembre 2020.

³³ L'Obs, « Touristes français disparus au Bénin : la thèse d'un enlèvement se précise », 06/05/2019, URL :

– représentent des zones à risque qui méritent vigilance³⁴. Son embrasement ouvrira également les portes de l'insécurité.

B- L'intensification de l'insécurité

Les risques d'intensification de l'insécurité sont très élevés dans les Etats qui connaîtront des élections en ce dernier trimestre de l'année 2020 et en 2021. Dans cette course à l'insécurité, le Burkina Faso et le Niger apparaissent en tête de peloton. Le précédent malien est assez illustratif et peut être instructif.

En effet, l'organisation des élections législatives et leurs suites ont été désastreuses pour la stabilité politique de l'Etat malien. La désintégration par le haut à travers la mauvaise gestion, la corruption, les déficiences de l'Etat, ont induit une désarticulation par le bas, dans une sorte d'involution des liens sociaux, une déstructuration des relations entre le peuple et ses gouvernants. Relations de méfiance voire de défiance. Les contestations et soulèvements populaires, fragilisant le régime de Ibrahim Boubakar Kéita (IBK), ont certainement favorisé le coup d'Etat du 18 août 2020, plongeant le pays dans une incertitude angoissante. Aventure ambiguë. Piège sans fin ? Les élections législatives ont donc été au Mali un facteur d'intensification de la violence, se greffant à une situation de fragilité et d'insécurité préexistante.

La même configuration peut se produire au Burkina Faso et au Niger. Ces deux Etats connaîtront des élections présidentielles et législatives, en novembre 2020 pour le Burkina Faso, et fin décembre 2020-début 2021 pour le Niger. Appartenant à une région dont le second nom peut être l'insécurité, affectés ainsi par le terrorisme, sans parler des problèmes de gouvernance interne, on peut penser comme au Mali, que les échéances électorales dans ces Etats, les conduiront à vivre des situations susceptibles de rompre avec une stabilité politique apparente.

Il est vrai qu'il ne faut pas occulter la force des spécificités internes propres à chaque Etat car, les rapports de force et les dynamiques locaux peuvent être déterminants. Mais la circulation des modèles n'est pas une problématique inédite³⁵. Et elle est renforcée par la convergence des situations, au moins par rapport à trois aspects.

<https://www.nouvelobs.com/monde/2019/05/06.OBSI2530/touristes-francais-disparus-au-benin-la-these-d-unenlevement-se-precise.amp>, consulté le 16 septembre 2020.

³⁴ Emmanuel Odilon Koukoubou et Expédit B. Ologou, « Le terrorisme Sahélien en temps covidien », *op. cit.*

³⁵ Le début de la décennie 1990 a vu émerger une vague de conférences nationales en Afrique subsaharienne. Initiées au Bénin, ces conférences ont fait tache d'huile dans la région. En effet, « dans la foulée des travaux de la conférence nationale du Bénin, une conférence nationale a été réunie au Gabon (...) et au Congo (...). D'autres pays comme le Niger (...), le Mali (...), le Tchad (...) et le Congo Démocratique (...) l'organiseront également (...) ». V. Frédéric Joël Aïvo, *Constitution de la République du Bénin. La constitution de tous les records en Afrique*, Cotonou, 2^{ème} édition, 2013, p. 16, Note n° 7. Voir également sur la question, Francis Laloupo, « La conférence nationale au Bénin : un concept nouveau de changement de régime politique », *L'Année Africaine*, 1992-1993, pp. 89-113. Maurice Kamto, « Les conférences nationales africaines ou la création révolutionnaire des constitutions », in Dominique Darbon, Jean du Bois de Gaudusson (dir.), *La création du droit en Afrique*,

D'abord, au Burkina Faso et au Niger comme au Mali, l'insécurité liée à la menace terroriste est présente et grandissante. Ces Etats sont affectés et fragilisés comme le reste des Etats du Sahel, « un Sahel de l'insécurité »³⁶.

Ensuite, au Burkina Faso et au Niger comme au Mali, il y a une sorte d'incapacité de l'Etat à honorer le contrat social sur lequel il repose et qui devrait lui conférer sa légitimité. Cette incapacité réside notamment dans le fait de trouver une sorte d'association qui défende et protège de toute la force commune, la personne et les biens de chaque associé et par laquelle, chacun s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. Ces Etats flirtent avec la catégorie des *Failed States*, si l'on prend en compte une série d'indicateurs politiques, économiques et sociaux³⁷. La désintégration institutionnelle et la désintégration sociale étaient déjà des facteurs belligènes³⁸.

Et enfin, les rapports de ces Etats avec les élections sont quasi-identiques. Elles débouchent généralement sur des situations de tensions. Il n'est pas vain de préciser qu'au Niger, au-delà des tensions politiques, le président Mahamadou Issifou a déjà renoncé à un troisième mandat. Ceci peut être un élément désamorçeur de crise pré ou post-électorale. En effet, un essai de typologie des crises électorales permet de distinguer le moment d'avant, et le moment d'après les élections. Crises pré-électorales et crises post-électorales.

Les premières. Elles s'originent dans la recherche de résultats électoraux prédéterminés. Pour ce faire, la constitution, les lois électorales, ainsi que les mécanismes institutionnels peuvent faire l'objet de manipulations. Le but peut être de tuer la compétition électorale en excluant de potentiels candidats de l'opposition ou de mettre en place des stratégies de fraudes.

Les secondes. Elles résultent généralement des contestations des résultats des élections. La fraude électorale, la manipulation des chiffres liés aux résultats, l'annulation des élections, etc. sont autant de questions qui se posent. Des contestations aux situations d'instabilité politique, aux crises profondes, voire aux conflits armés internes ou internationaux, il y a moins d'un pas.

Paris, Karthala, 1997. Yves Mény (dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993.

³⁶ Emmanuel Odilon Koukoubou, « Le Sahel », communication à l'occasion des Journées d'Etudes du Civic Academy for Africa's Future (CiAAF), Abomey-Calavi, 15 septembre 2020.

³⁷ Pression démographique, flux des réfugiés, revendications sociétales, inégalités, pauvreté, légitimité de l'Etat, fourniture des services publics, Etat de droit, garantie de la sécurité et de l'ordre public, etc.

³⁸ Lire, Frédéric Ramel, « (Dés)intégration institutionnelle, (dés)intégration sociale: quels facteurs belligènes? », in Bertrand Badie, Dominique Vidal (Sous dir.), *Nouvelles guerres. L'état du monde 2015*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 32-43.

Cette situation d'intensification de l'insécurité risque fortement d'embraser toute la région ouest-africaine. On ne serait pas loin de ce que Robert Kaplan nomme « nouvelle barbarie »³⁹. L'irruption de la violence armée infra-étatique pourrait échapper à toute rationalité politique.

Là, se profile le chaos. Dans un contexte de fragilité des Etats⁴⁰. C'est l'insécurité qui s'accroît et devient grandissante. Dans ces conditions, il faudra identifier de parfaits pare-feu.

³⁹ Robert Kaplan, *The Coming Anarchy : Shattering the Dreams of the Post Cold War*, LMaison aléatoire, 2000, 198 p.

⁴⁰ Lire, Wilfrid Ahouansou, *Les Etats fragiles en Afrique et les Organisations internationales*, Thèse de droit public, Université d'Abomey-Calavi, Juillet 2020, 562 p.

Conclusion

Les signaux sont véritablement au rouge en Afrique de l'Ouest relativement aux élections à venir entre cette fin d'année et l'année suivante. Le passage se doit d'être négocié avec toutes les précautions nécessaires afin d'éviter des carambolages en cours de chemin. A cet effet, différents acteurs des processus électoraux devront s'appliquer dès l'amont du virage pour conjurer les chocs en aval.

D'abord, il y a les régulateurs. Ils sont plus que jamais face à leurs responsabilités d'officier de façon plus juste. Ce sont les juges constitutionnels et les organes de gestion des élections. Les uns, pour garantir le respect des constitutions et la pleine jouissance des droits politiques des citoyens. Les autres, pour conduire les élections de façon transparente et indépendante.

Ensuite, il y a les exécutifs à la tête des Etats. Leur responsabilité est de savoir apprécier les signaux perceptibles et prendre les mesures nécessaires. En Côte d'Ivoire par exemple, le président Alassane Ouattara ferait œuvre utile à son pays et à la sous-région en reconsidérant les conditions des prochaines élections pour les rendre inclusives. Dans ce pays comme ailleurs, les exécutifs sont sans conteste les institutions de solution. Au Bénin aussi, le débat sur le parrainage des candidats, nouveauté dans le système électoral béninois, ne manque pas de pertinence au regard des modalités prévues par la loi⁴¹.

Enfin, il y a les mécanismes supra-étatiques de contrôle. Nous pensons ici à la CEDEAO et à l'Union Africaine dont deux instruments gouvernent les élections et la démocratie en Afrique⁴². Il est temps que les deux organisations soient plus regardantes dans les conditions d'organisation des élections bien avant leur mise en branle. La stabilité des Etats commande une implication plus décisive de leur part dans les processus électoraux pour en extirper les germes de la violence.

L'observation de ces recommandations n'est cependant pas une panacée pour des élections apaisées si les acteurs du jeu que sont les candidats ne sont pas des démocrates convaincus. Leur sagesse est donc aussi une condition non marginale pour que les élections cessent d'être synonymes de nécrologie en Afrique de l'Ouest et en Afrique.

⁴¹ Tout candidat à l'élection présidentielle doit justifier des parrainages de 10% au moins des élus (députés et ou maires) majoritairement appartenant à la mouvance dirigeante.

⁴² D'une part le Protocole a/spI/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, adopté par la CEDEAO le 21 décembre 2001 et d' autre part la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance adoptée par l'Union Africaine le 30 janvier 2007.

Bibliographie

Ouvrages

Ardant Philippe et Mathieu Bertrand, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, 20^{ème} édition, Paris, LGDJ, 2008, 640 p.

Aïvo Frédéric Joël, *Constitution de la République du Bénin. La constitution de tous les records en Afrique*, Cotonou, 2^{ème} édition, 2013, 173 p.

Guinchard Serge et Montaignier Gabriel (dir.), *Termes Juridiques*, Dalloz, Paris, 1995, 583 p.

Jacquemot Pierre, *De l'élection à la démocratie en Afrique (1960-2020)*, Paris, Éditions Fondation Jean-Jaurès, 2020, 82 p.

Kaplan Robert, *The Coming Anarchy : Shattering the Dreams of the Post Cold War*, LMaison aléatoire, 2000, 198 p.

Mélanges Ardant Philippe (Collectif), *Droit et politique à la croisée des chemins*, Paris, L.G.D.J, E.J.A, 1999, 528 p.

Mény Yves (dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993, 286 p.

Rosanvallon Pierre, *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil, 2008, 368 p.

Articles scientifiques et chapitres d'ouvrages

Akacha Nadia, « Crise électorale et changement anticonstitutionnel de gouvernement », in Ben Achour Rafâa (dir.), *Les changements anticonstitutionnels de gouvernement. Approches de droit constitutionnel et de droit international*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2014, pp. 93-97.

Chevallier Jacques, « La mondialisation de l'Etat de droit », in Mélanges Ardant Philippe, *Droit et politique à la croisée des chemins*, Paris, L.G.D.J, E.J.A, 1999, pp. 325-337.

Colliard Jean-Claude, « Préface », in Laurent Touvet et Yves-marie Doublet, *Droit des élections*, Paris, Economica, 2007, pp. VII-X.

Kamto Maurice, « Les conférences nationales africaines ou la création révolutionnaire des constitutions », in Darbon Dominique, du Bois de Gaudusson Jean (dir.), *La création du droit en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, pp. 177-195.

Koukoubou Emmanuel Odilon et Ologou Expédit B., « Le terrorisme Sahélien en temps covidien », in *Les Fragilités du monde*, Dossier du CiAAF N°2.

Laloupo Francis, « La conférence nationale au Bénin : un concept nouveau de changement de régime politique », *L'Année Africaine*, 1992-1993, pp. 89-113.

Le Gouriellec Sonia, « Les organisations combattantes irrégulières du Maghreb », Institut de Stratégie Comparée, « Stratégique » 2013/2 N° 103

Ramel Frédéric, « (Dés)intégration institutionnelle, (dés)intégration sociale: quels facteurs belligènes? », in Bertrand Badie, Dominique Vidal (dir.), *Nouvelles guerres. L'état du monde 2015*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 32-43.

Thèses et mémoires

Ahouansou Wilfrid, *Les Etats fragiles en Afrique et les Organisations internationales*, Thèse de droit public, Université d'Abomey-Calavi, Juillet 2020, 562 p.

Fau-Nougaret Matthieu, *La conditionnalité démocratique, étude des organisations internationales*, Thèse de droit public, Bordeaux IV, 2004, 1210 p.

Ologou Expédit, *Les violences électorales dans les nouveaux systèmes politiques africains. Sociologie historique comparée des cas du Bénin et de la Côte d'Ivoire*, Thèse de Science politique, Université d'Abomey-Calavi, mars 2019, 667 p.

Rapports

Africajom Center, *Les nouvelles pathologies de la démocratie en Afrique de l'Ouest. Crise de l'Etat de droit, de la démocratie représentative et de la gouvernance*, Dakar, Edition AFRIKAJOM Center, Juin 2020.

Centre d'études d'Afrique noire de Bordeaux, *Aux urnes l'Afrique ! Elections et pouvoirs en Afrique noire*, Paris, Pedone, 1978, cité par du Bois de Gaudusson Jean, « Les élections à l'épreuve de l'Afrique », in *Cahiers du Conseil constitutionnel*, n° 13, Dossier : La sincérité du scrutin, janvier 2003.

IDEA, *Trois décennies de transition démocratique en Afrique : quels dividendes pour les citoyens ?* Rapport du Dialogue régional de Cotonou, 10-12 novembre 2017, Stockholm, IDEA, 2018, URL : <https://www.idea.int/sites/default/files/publications/trois-decennies-de-transition-democratique-en-afrique.pdf>, Consulté le 16 septembre 2020.

Documents officiels et juridiques

CADHP, Ordonnance-Mesures provisoires 2 du 15 septembre 2020.

Communiqué du Chef d'Etat-major Général des Armées de Côte d'Ivoire publié le 11 juin 2020.

Décision N°CI-2020-EP-009/14-09/CC/SG du 14 septembre 2020 portant publication de la liste définitive des candidats à l'élection du Président de la République du 31 octobre 2020.

Communications

Koukoubou Emmanuel Odilon, « Le Sahel », Communication à l'occasion des Journées d'Etudes du Civic Academy for Africa's Future (CiAAF), Abomey-Calavi, 15 septembre 2020.

Ologou Expédit, « Dialogue politique, gouvernance électorale et prévention des conflits en Afrique », communication au Podium-Discussion (Webinaire), organisé par la Chaire Unesco des droits de la personne humaine et de la démocratie de l'Université d'Abomey-Calavi, sur le thème : Dialogue politique et gouvernance électorale, 25 juillet 2020.

Articles de presse

Abderrahmane Abdelkader, « Terrorisme et trafic de drogues au Sahel. Que restera-t-il de la souveraineté des Etat de la région si la communauté internationale n'agit pas ? », 19/07/2012, URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2012/07/19/terrorisme-et-traffic-de-drogues-au-sahel_1735046_3232.html, consulté le 23 septembre 2020.

BBC Afrique, « Coup d'Etat d'Assimi Goita : des milliers de Maliens célèbrent le putsch », BBC Afrique, URL : <https://www.bbc.com/afrique/region-53875550>, consulté le 13 septembre 2020.

Jeune Afrique, « Bénin : une nouvelle tentative de coup d'État déjouée », 29/06/2020, URL : <https://www.jeuneafrique.com/1008281/politique/benin-une-nouvelle-tentative-de-coup-detat-dejouee/>, consulté le 17 septembre 2020.

Le vent se lève, « Au mali, le trafic de drogue prospère sur la faillite de l'Etat », 13/01/2020, URL : <https://lvs1.fr/au-mali-le-traffic-de-droque-prospere-sur-la-faillite-de-letat/>, consulté le 15 septembre 2020.

L'Obs, « Touristes français disparus au Bénin : la thèse d'un enlèvement se précise », 06/05/2019, URL : <https://www.nouvelobs.com/monde/20190506.OBS12530/touristes-francais-disparus-au-benin-la-these-d-un-enlevement-se-precise.html>, consulté le 21 septembre 2020.

Nourou Moutiou Adjibi, « Classement 2019 des pays africains les plus démocratiques selon l'EIU », *Agence Ecofin*, URL : <https://www.agenceecofin.com/gouvernance-economique/2301-73079-classement-2019-des-pays-africains-les-plus-democratiques-selon-leiu>, Consulté le 13 septembre 2020.).

TV5 Monde avec AFP, « Côte d'Ivoire : Attentat à Grand Bassam », 13/03/2017, URL : <https://information.tv5monde.com/cote-d-ivoire-attentat-grand-bassam>, consulté le 16 septembre 2020.

Yapi Chris, « Chris Yapi : voici ses nouvelles révélations sur le "coup d'État" à la CEI et le Conseil constitutionnel, ce que prépare Ouattara », URL : <https://www.yeclo.com/chris-yapi-ses-revelations-sur-le-conseil-constitutionnel/>, consulté le 20 septembre 2020.

Tables des matières

Résumé.....	09
Sigles et acronymes.....	11
Sommaire.....	13
Introduction.....	15
I- Les enjeux politiques	17
A- L'enjeu de démocratie.....	17
B- L'enjeu de stabilité.....	19
II- Les implications sécuritaires.....	21
A- De nouvelles niches d'insécurité ?	22
B- L'intensification de l'insécurité.....	24
Conclusion.....	27
Bibliographie.....	28
Table des matières.....	32